

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR - 2020 / 2021

### 1 Les Horaires

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Horaires Classe</b>	08 h 45 - 12 h 00	08 h 45 - 12 h 00	08 h 45 - 12 h 00	08 h 45 - 12 h 00
	13 h 30 - 16 h 30	13 h 30 - 16 h 30	13 h 30 - 16 h 30	13 h 30 - 16 h 30

<b>Horaires Garderie</b>	MATIN	SOIR
	07 h 15 - 08 h 30	16 h 45 - 18 h 30

<b>Horaires Portail Rue des Médecins</b>	MATIN	SOIR
	08h30 - 08h45 12h - 12h15	13 h 15 - 13 h 30 16 h 30 - 16 h 45

Les horaires doivent être respectés par tous. Les retards répétés peuvent conduire à une sanction. Le portail ( rue des Médecins ) ouvre à 8h30 et à 13h15 pendant 15 mn. En dehors de ces horaires, l'entrée se fait par l'entrée « 4 rue des Médecins ».

Attention, tous les élèves présents avant 8h30 et après 16h45 sont considérés en garderie.

Pour les parents qui viennent chercher leur enfant après 18h30, une facturation des minutes supplémentaires leur sera adressée.

Dès lors que votre enfant est inscrit en Petite Section de maternelle, sa présence est obligatoire. Les classes de maternelle ne sont pas une garderie, aussi nous vous remercions de respecter les horaires afin de ne pas perturber les activités mises en place.

### 2 La sécurité

Nous rappelons que toutes les entrées ou sorties sur les heures scolaires doivent avoir lieu par le portail de la rue des Médecins exclusivement. (L'entrée « Route de Cerdon » est utilisée pour la garderie du matin et du soir et l'aide aux devoirs ).

Tout enfant venant à l'école à bicyclette doit rentrer et sortir le vélo à la main.

A 12h00 et 16h30, les parents sont priés de venir chercher leurs enfants dans l'enceinte de l'école et de ne pas les attendre au volant de leur voiture: **AUCUN ENFANT NE DOIT RESTER SEUL SANS SURVEILLANCE SUR LE TROTTOIR**, il doit attendre sur la cour derrière les barrières.

**A 8h30 et 13h30, les enfants ne doivent pas être déposés de façon rapide : voiture sur voie de circulation, face au portail et moteur allumé ( attention aux contrôles de la police municipale )**  
**Interdiction pour les enfants de jouer sur le terrain de basket, autour de la table de ping-pong, ni de jouer au ballon aux heures d'entrée et de sortie même en présence des parents.**

### 3 Les absences

Les absences doivent être obligatoirement signalées sur le téléphone portable dès le premier jour et motivées **par écrit dès le retour de l'enfant au moyen du cahier de liaison**. Un certificat médical est souhaitable après une absence de 48h. Des absences répétées non justifiées peuvent entraîner un signalement à l'inspection académique.

Aucune autorisation de départ anticipé en vacances ou en weekend ne sera accordée. Aucun enfant ne peut sortir de l'école avant l'heure réglementaire sans l'autorisation de l'enseignante et de la directrice.

Veillez à ce que les rendez-vous chez les médecins soient pris en dehors des heures scolaires. **Il est demandé aux familles de ne pas mettre un enfant à l'école s'il est fiévreux**. L'enfant ne sera accueilli en classe qu'après une complète guérison (faire préciser la date de reprise par votre médecin).

**Toute maladie contagieuse constatée par les parents et confirmée par le médecin, doit impérativement être signalée à l'école.**

Si nous vous laissons un message pour vous signaler un souci de santé de votre enfant, il est impératif de nous rappeler. En cas de non-rappel des parents, nous contacterons les pompiers.

#### **4 Education à la santé**

La réglementation en matière de collation du matin à l'école ne nous permet plus de faire les goûters en classe. Votre enfant peut néanmoins avoir un petit goûter pour la récréation du matin ; en revanche, pas de goûter l'après midi avant 16h30 ( mais souhaitable pour les enfants de la garderie et aide aux devoirs ).

Pour les anniversaires, chaque enseignante procède différemment : il est donc impératif de lui en parler avant d'apporter quelque chose.

#### **5 La piscine et les activités sportives**

Ces activités, obligatoires, s'inscrivent dans les apprentissages : une présence assidue est demandée. Les enfants s'y rendent à partir de la Moyenne Section, par période dès le mois de septembre. Une circulaire vous tiendra informés des modalités pratiques. Les enfants dispensés et **uniquement par un certificat médical** seront accueillis à l'école dans une autre classe.

Pour que ces activités aient lieu, nous avons absolument besoin d'accompagnateurs.

### **LA VIE DE L'ECOLE**

#### **1 La Pastorale**

Par le caractère propre de l'école, c'est à dire mouvement d'Eglise, tous les enfants participent au temps de Pastorale (dès la maternelle).

Soucieux d'évangélisation et dans le respect des convictions de chacun, nous voulons aider les enfants par notre regard chrétien à s'ouvrir au monde.

Dans le respect de chacun, et à la demande écrite des parents, l'élève ne sera pas tenu d'assister aux célébrations ou moments de temps forts.

#### **2 Les règles de vie**

##### **> La tenue :**

Les élèves doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable et dans une tenue correcte et décente. Sont interdits :

- les tee-shirts courts et jupes courtes pour les élèves de cycle 3
- pour tous : les jeans troués, les tongs, les chaussures à talons, le maquillage, le vernis à ongle « voyant », les tatouages, les cheveux colorés ( sauf dans des nuances de couleurs naturelles )
- Pour tous, les bijoux sont déconseillés.
- Eviter les vêtements provocants et suggestifs qui favorisent la violence.
- Pour les enfants présents à la cantine, tenir compte de la météo pour adapter la tenue de votre enfant.

##### **> En classe :**

En aucun cas, les parents doivent aller trouver les enseignants dans leur classe durant les heures scolaires. Les demandes de rendez-vous seront à notifier par écrit sur le cahier de liaison.

**L'enseignante, comme le personnel non enseignant, ne peuvent administrer de médicaments** (en dehors des traitements asthmatiques, diabétiques et allergiques).

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts (pas de scotch sur la couverture) ; les élèves en prendront bien soin et les rendront en bon état, faute de quoi ils seront facturés.

Après 16h45, les élèves ne sont pas autorisés à revenir chercher du matériel oublié dans les classes.

##### **> Dans la cour :**

Durant les récréations, les élèves se détendront sans violence. Toute détérioration du matériel ou des locaux fera l'objet d'une facturation aux familles.

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter à l'école : argent, téléphone portable, gadgets, amorces, revues autres que la documentation scolaire, chewing-gum et sucettes, jeux électroniques, gros calot

et tout ce qui peut être dangereux pour les autres (comme des balles et des ballons durs). PAS DE BILLE EN MATERNELLE (cycle 1). Les cartes à échanger (Pokémon ou autres) ne sont pas tolérées. Tout objet confisqué ne sera rendu qu'en fin d'année scolaire à la demande de l'élève concerné.  
**L'école n'est pas responsable de tout jeu perdu ou détérioré, ni des bijoux portés.**

> **Au niveau de l'établissement :**

**Le respect envers les enseignants, le personnel non enseignant, les élèves et leur famille est exigé de tous. La grossièreté et l'insolence, sous quelque forme que ce soit, et les bagarres ne sont pas tolérables. Elles peuvent conduire, après deux avertissements à une exclusion temporaire.**

> **Au niveau de la garderie et de la cantine :**

Il s'agit de services rendus aux familles ; cela doit rester un temps d'échanges et de convivialité pour chacun.

**Le respect envers le personnel et les élèves est exigé de tous.**

**Suite à un mauvais comportement et/ou un non-respect de personne, une exclusion peut être envisagée.**

*ENGAGEONS-NOUS À RESPECTER CE REGLEMENT POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE*

Le chef d'établissement et l'équipe éducative